Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 novembre 2026
(OR. en)

15204/26

ENFOPOL 415
JAI 1367

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du directeur exécutif d'Europol

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination du directeur exécutif d'Europol

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2016/794 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et remplaçant et abrogeant les décisions du Conseil 2009/371/JAI, 2009/934/JAI, 2009/935/JAI, 2009/936/JAI et 2009/968/JAI[1], et notamment son article 54,

agissant en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination du directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints d'Europol,

vu la proposition présentée par le conseil d'administration d'Europol le 26 juin 2026,

[1] JO L 135 du 24.5.2016, p. 53, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2016/794/oj.

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat du directeur exécutif d'Europol a pris fin le 1er mai 2026. Il est dès lors nécessaire de nommer un nouveau directeur exécutif d'Europol.

(2) La décision du conseil d'administration d'Europol du 10 décembre 2025établit les règles applicables à la sélection, à la prolongation du mandat et à la révocation du directeur exécutif et des directeurs exécutifs adjoints d'Europol.

(3) Le poste de directeur exécutif d'Europol est réputé vacant depuis le 1er août 2025, soit neuf mois avant la fin du mandat du directeur exécutif d'Europol, en vertu de l'article 3, paragraphe 1, point a), de la décision du conseil d'administration d'Europol du 10 décembre 2025. Un avis de vacance pour le poste de directeur exécutif d'Europol a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 17 février 2026[2].

(4) Conformément à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/794, une liste restreinte de candidats a été dressée par un comité de sélection établi par le conseil d'administration (ci-après dénommé "comité de sélection"). Le comité de sélection a préparé un rapport dûment motivé et l'a soumis au conseil d'administration le 15 juin 2026.

[2] JO C, C/2026/862, 17.2.2026.

(5) Sur la base du rapport du comité de sélection et conformément au règlement (UE) 2016/794 et à la décision du conseil d'administration du 10 décembre 2025, le conseil d'administration a rendu un avis motivé concernant la nomination du nouveau directeur exécutif d'Europol le 26 juin 2026. Dans ledit avis, il a proposé au Conseil une liste restreinte de trois candidats convenant pour le poste.

(6) Le 23 septembre 2026, le Conseil a sélectionné M. Jürgen EBNER en tant que nouveau directeur exécutif d'Europol. Le 24 septembre 2026, le Conseil a informé la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen (ci-après dénommée "commission LIBE"), qui est la commission compétente aux fins de l'article 54, paragraphe 2, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2016/794, au sujet de cette sélection.

(7) Le 4 novembre 2026, M. Jürgen EBNER s'est présenté devant la commission LIBE. Le 19 novembre 2026, la commission LIBE a rendu son avis conformément à l'article 54, paragraphe 2, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2016/794,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Jürgen EBNER est nommé directeur exécutif d'Europol pour la période allant du 16 décembre 2026 au 15 décembre 2030 au grade AD 15.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président/La présidente